RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT PYRÉNÉES - ORIENTALES

COMMUNE TOULOUGES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à : PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRi) DU BASSIN VERSANT BASSE-CASTELNOU.

réf. 501 051

Berger Levrault BL

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de plan de prévention des risques d'inondations (PPRi) du bassin versant Basse Castelnou.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° DDTM/SERI2026275-0002 en date du 02 octobre 2026 de

☐ M. le Maire de :

☒ M. le Préfet de : Pyrénées-Orientales

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M _____ qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 19 octobre 2026 au 18 novembre 2026

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : DDTM des Pyrénées-Orientales

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

DDTM 2 rue Jean Richepin BP 50909 66020 PERPIGNAN Cedex

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 19 octobre 2026 de 9h à 12h et de _____ à _____

les 16 novembre 2026 de 9h à 12h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Martine JUSTO
Commissaire Enquêtrice PO

Réf. 501 051 **Berger-Levrault** (2509)

extraits des textes réglementaires en page 24

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 13 octobre 2026 à 9 heures 00

Observations de M[1] TAILLANT Jean-Pierre, Président de l'ASA d'En Munyas. Le 12/11/2026

Observations et propositions dans le cadre de l'Enquête Publique concernant le P.P.R.I du Bassin Versant Basse-Castelnou.

A l'attention de Mme la Présidente et des membres de la commission d'enquête.

Objet : Signalement de la concentration des eaux lors des crues engendrées par de fortes précipitations et proposition d'améliorations pour diminuer les apports d'eaux de pluie vers l'agglomération du Soler et le réseau de l'ASA d'En Munyas

A/ Etat des lieux et constats :

1/ Le réseau de l'A.S.A d'en Munyas est situé entre la

Commissaire

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.*

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 13 octobre 2026 à 9 heures 00

Observations de M[1] TAILLANT Jean-Pierre, Président de l'ASA d'En Munyas. Le 12/11/2026

Observations et propositions dans le cache de l'Enquête Publique concernant le P.P.R.I du Bassin Versant Basse-Castelnou.

A l'attention de Mme la Présidente et des membres de la commission d'enquête.

Objet : Signalement de la concentration des eaux lors des crues engendrées par de fortes précipitations et proposition d'améliorations pour diminuer les apports d'eaux de pluie vers l'agglomération du Soler et le réseau de l'ASA d'En Munyas

A/ Etat des lieux et constats :

1/ Le réseau de l'A.S.A d'en Munyas est situé entre la

Commissaire

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.*

Observations et propositions dans le cadre de l'Enquête Publique concernant le P.P.R.I du Bassin Versant Basse_Castelnou.

A l'attention de Mme la Présidente et des membres de la commision d'enquête.

Objet : Signalement de la concentration des eaux lors des crues engendrées par de fortes précipitations et proposition d'améliorations pour diminuer les apports d'eaux de pluie vers l'agglomération du Soler et le réseau de l'ASA d'en Munyas

A/ Etat des lieux et constats :

1/ Le réseau de l'A.S.A d'en Munyas est situé entre la Têt et la Basse et vade l'agglomération du Soler à St Charles et au Parc Duup. Son périmètre est en grande partie sur la commune de Toulouges mais empiète sur le territoire du Soler et de Perpignan.
Du fait de sa position géographique son réseau reçoit les eaux du rec d'en Bou, de l'agouille d'en Biagnes et du St. Eugenie. Le réseau de ces agouilles chainont eux-mêmes les eaux venant du territoire situé entre le Castelnou et la ville du Soler.

2/ Constat fait sur place que les eaux issues du Rec d'en Biagnes se déversent quasi directement dans le réseau du canal d'en Munyas après traversée du Rec d'en Bou.

3/ Légerement en aval de la jonction entre Biagnes et Rec d'en Bou, un ouvrage servant à délester le Rec d'en Bou

avant qu'il ne traverse l'agglomération du Soler est éga-
-lement ouvert en cas de fortes précipitations et rejoint le canal du Munyas.

3/ Un bassin de rétention géré par P.M.M et situé aux Marabelles déverse également ses eaux, provenant de l'agglomération du Soler, dans le canal d'en Munyas avant un délestage qui n'est possible qu'en aval des trois apports d'eau de pluie ci-dessus cités.

4/ La conjonction des trois engendre une surcharge du canal d'en Munyas au niveau des terrains de M. TAMARACH et une détérioration du réseau en amont de ceux-ci.

B/ Propositions :

1/ Remettre en fonction les différentes possibilités de décharge du Rec d'en Bou vers la Base, partout où cela est possible, en amont de la jonction avec le Rec d'en Biagnes.

2/ Réaliser une jonction entre l'actuelle décharge du Rec d'en Biagnes, Rec d'en Bou et l'ancien réseau du Rec d'en Biagnes qui va directement à la Base.
Comme cela avait été prévu dans l'étude hydraulique, réalisée par SMTBV, en 2020.

Conclusion :
La répartition des eaux de pluie entre les différentes agouilles de délestage existantes en amont de l'agglomération du Soler et du réseau de l'A.S.A d'en Munyas protégerait celles-ci des crues liées à de trop fortes précipitations.

Des aménagements, raisonnables en coûts et en pratique, concertés entre les différentes structures actrices sur ce territoire (SMTDV, A.S.A d'en Bou, de St-Eugenie, d'en Munyas, P.M.M et les communes de le Soler et Toulouges) permettraient d'aller vers une prévention des risques de crue bénéfique pour chacune de ces structures.

Je vous remercie par avance de bien vouloir tenir compte des remarques ci-dessus dans le rapport qui sera rédigé à la fin de votre enquête.

Je vous prie d'agréer, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs membres de la Commission l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour l'A.S.A d'en Munyas.

M. Taillant Jean-Pierre
Président.

ASA D'EN MUNYAS
Mas Elias
66350 TOULOUGES

P.S: En pièces jointes différentes cartes explicatives des interconnexions.

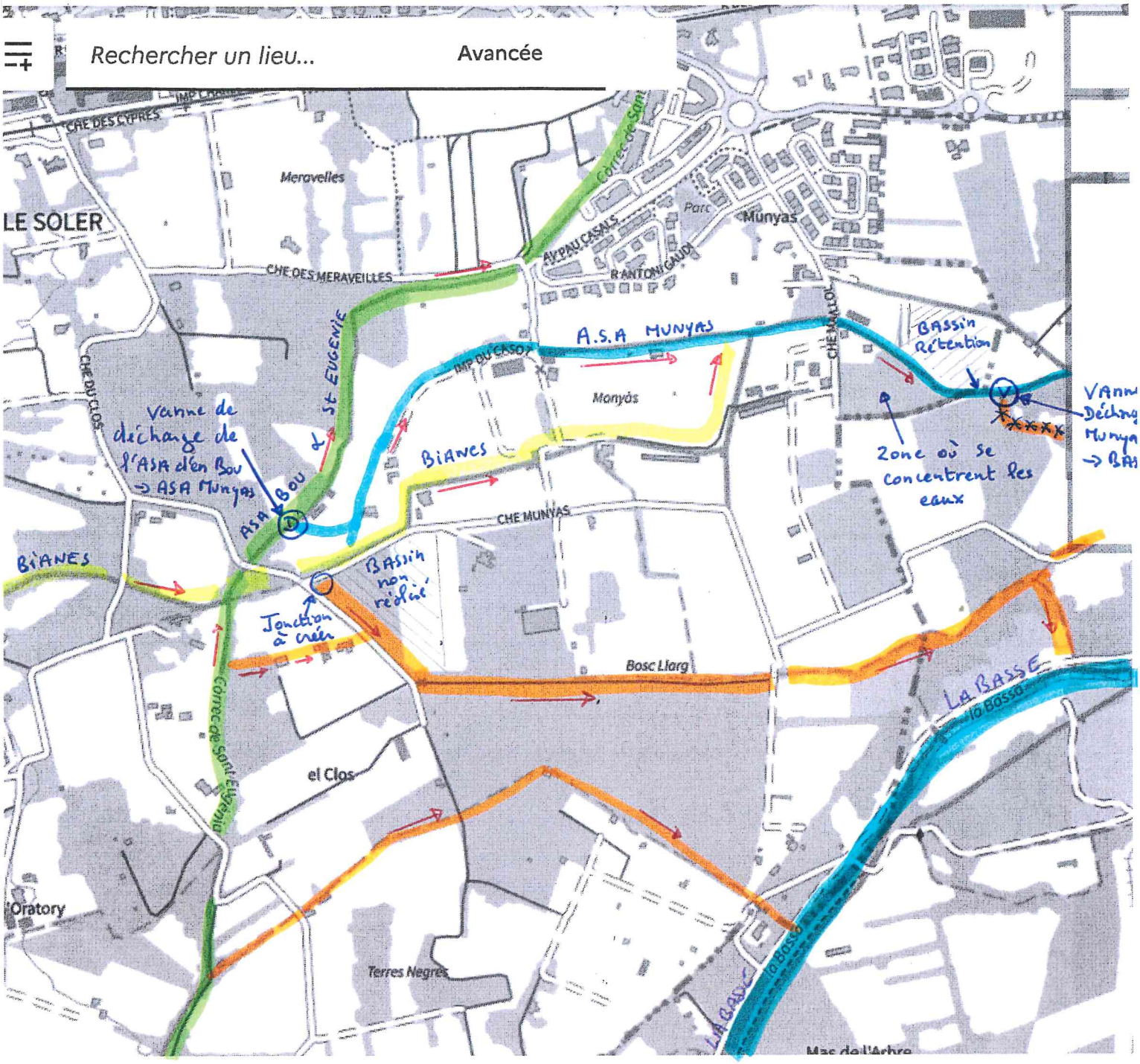

A.S.A d'en Munyas

Décharges à réhabiliter

Décharge Bianes actuelle

A.S.A Rec d'en Bou

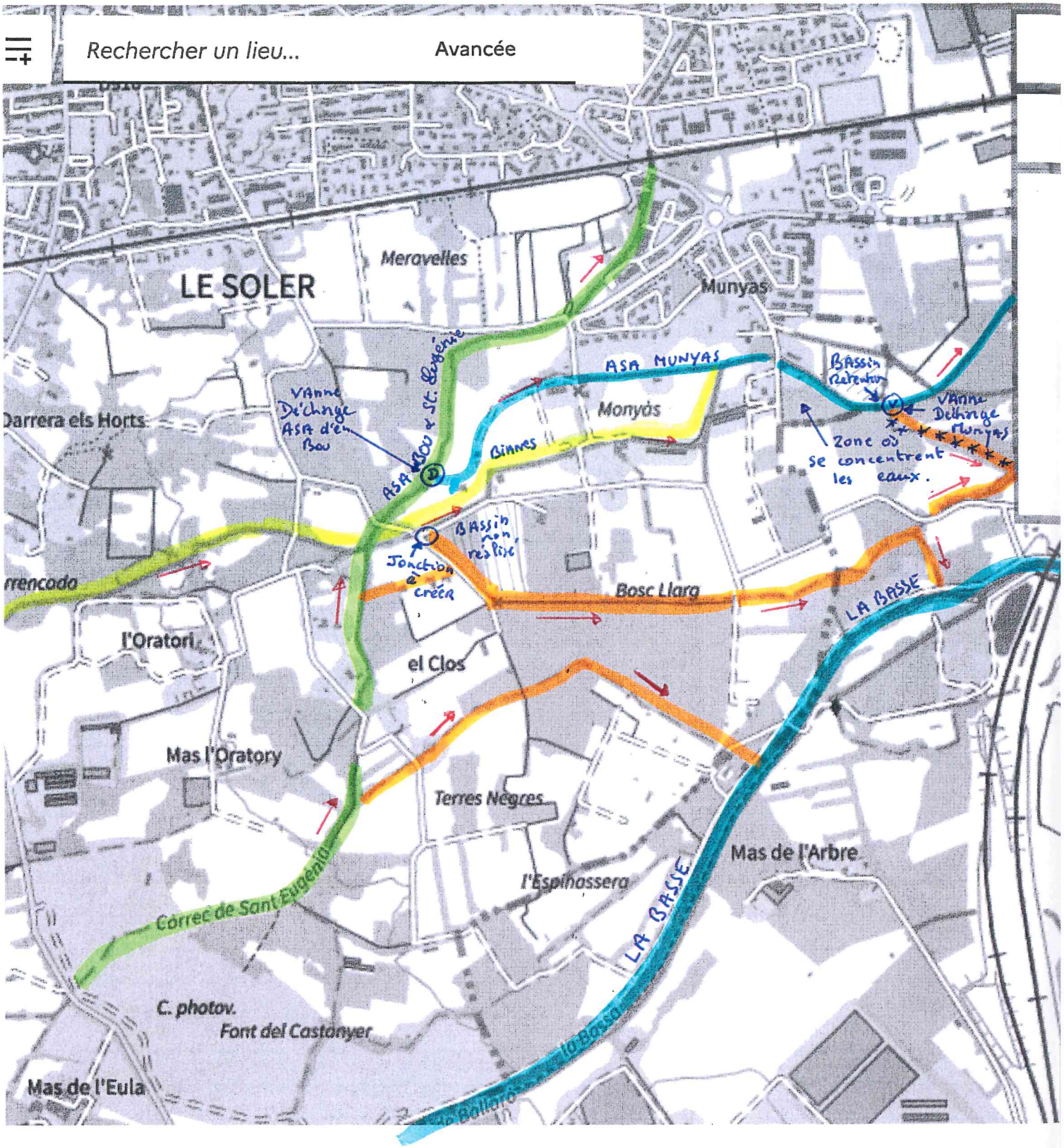

ASA d'en Munyas

Décharges à réhabilitér

Décharge Bianes

ASA Rec d'en Bou

200 m

Mairie de Toulouges

Nicolas BARTHE, Maire

Toulouges, le 16/11/2026.

Observations PPRI : Parcelle BD 216

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de la propriété du Mas Bastit dans le cadre du Plan de prévention du risque inondation (PPRI), qui positionne aujourd'hui le Mas et son environnement en zone rouge.



Dans le cadre de l'enquête en cours, je souhaite vous faire part de mes observations et surtout de mon souhait de pouvoir préserver un avenir pour ce site.

Le Mas Jambes est un lieu encore préservé de notre commune, pour lequel le propriétaire et la ville souhaite développer à terme un projet tourné vers l'attractivité du site. Ce projet, que j'aurai l'occasion de présenter à vos services en temps voulu, vise à donner une nouvelle vocation au Mas tout en respectant son environnement et les contraintes liées à sa situation.

Je suis naturellement conscient de la nécessité de prendre en compte le risque d'inondation et d'assurer en priorité la sécurité des personnes et des biens. Pour autant, il me paraît essentiel que les évolutions du site puissent être étudiées à la lumière des solutions techniques aujourd'hui disponibles : adaptation des constructions, niveaux et hauteurs, espaces refuges, matériaux et aménagements spécifiques permettant de réduire la vulnérabilité.

L'enjeu n'est donc pas de nier le risque, mais de rechercher les conditions dans lesquelles un projet raisonnable, adapté et sécurisé pourrait rester possible.

Une interdiction totale et définitive de toute évolution risquerait, à terme, de condamner le Mas et son environnement à l'abandon et à la friche, avec les conséquences que cela peut également entraîner en matière d'entretien du site et de prévention du risque incendie. Nous avons déjà été touchés par la ligne ferroviaire il y a quelques années.

L'espoir que je porte de faire vivre et évoluer ce Mas ne doit pas nécessairement s'arrêter aux contraintes du PPRI. Je souhaite au contraire que nous puissions collectivement rechercher, avec prudence, responsabilité et intelligence, les solutions permettant de concilier la prévention des risques, la sécurité des personnes et l'avenir de ce patrimoine.

M. Nicolas BARTHE

Martine JUSTO
Commissaire Enquêtrice PO

Mrs Rabasse Francis

Rabasse Jean pierre

Rabasse Marcel

5, Allée du Bosquet

66350 Toulouges

Port : 06 03 01 25 37

Toulouges le 16 novembre 2026

Suite à l'ouverture de l'enquête publique du plan inondations.

Nous intervenons en tant que propriétaires en indivision de la parcelle cadastrée AT 19 d'une superficie de 24800m2 située ancienne route de Canohés.

Nous ne comprenons pas comment cette parcelle est aujourd'hui classée en zone inondable, elle figurait dans tous les PLui et figure encore dans le nouveau. En 60 ans nous n'avons subit ou connu aucune inondation. De plus un écoulement d'eau pluviale existe et permet l'évacuation de l'eau de toute la parcelle sous l'ancienne route de Canohés vers l'AD 612A et suit tout le long de cette départementale.

Martine JUSTO
Commissaire Enquêtrice PO

Le _____ à _____ heures _____

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), _____ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du _____ au _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____ et

de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

_____

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : _____

1 lettre en date du _____ de M _____

_____

2 lettre en date du _____ de M _____

_____

3 lettre en date du _____ de M _____

_____

4 lettre en date du _____ de M _____

_____

5 lettre en date du _____ de M _____

_____

6 lettre en date du _____ de M _____

_____

signature

Berger Levrault